



APPEL A LA GREVE GENERALE

de 24 heures Mercredi 29 octobre 2014

A la Classe Ouvrière Marocaine : Fonctionnaires, Employé(e)s, Ouvrier(e)s et Cadres dans la Fonction Publique, les Collectivités Locales, les Entreprises des Secteurs Public et Semi-public à caractères administratif, industriel et commercial, agricole et les Entreprises du Secteur Privé

Cher(es)s camarades , En réponse au refus du gouvernement de prendre ses responsabilités politique et sociale et au reniement de ce dernier de ses promesses et engagements , au retour sur les acquis matériels et sociaux des travailleur(e)s et les violations des libertés syndicales ; et devant la persistance du gouvernement dans sa politique sans perspective claire et sans visibilité, basée sur la violation du pouvoir d'achat des travailleurs et des franges populaires , à travers **les augmentations successives des prix des produits à la consommation et des impôts d'une part ainsi que le gel des salaires et des indemnités d'autre part;**

Et considérant que les trois centrales syndicales ont épuisé toutes les démarches amiables et consensuelles dans leur effort d'amener le gouvernement à engager des négociations collectives afin de débattre des questions du monde du travail et des revendications morales et matérielles des travailleur(es),

L'Union Marocaine du Travail, La Confédération Démocratique du Travail et la Fédération Démocratique du Travail, décident **une grève générale nationale de 24 heures, le mercredi 29 octobre 2014 en guise d'avertissement** et appellent les travailleuses et travailleurs marocains dans **les secteurs public et semi-public et dans le secteur privé, à la mobilisation pour une participation massive à ce mouvement de protestation** , ce rendez-vous important dans l'histoire syndicale, pour la défense des droits et des revendications légitimes, à savoir :

- **Augmentation générale des salaires des pensions de retraite et, application de l'échelle mobile**
- **Application des engagements gouvernementaux, objet de la convention du 26 avril 2011 ;**
- **Baisse de la pression fiscale sur les salaires et sur la consommation**
- **Réforme globale des régimes de retraite et annulation des réformes paramétriques projetées,**
- **Généralisation de la protection sociale et respect de la déclaration obligatoire des salaires auprès de la CNSS,**
- **Protection des libertés syndicales et des législations sociales et application du code de travail ;**
- **Suppression de l'article 288 du code pénal incriminant l'action syndicale,**
- **Garantie des services publics aux citoyens ,**
- **Mettre fin à la précarité de l'emploi, au recours abusif au travail temporaire, à la sous-traitance et garantir la sécurité et la stabilité de l'emploi ;**
- **Promouvoir la situation de la femme travailleuse et de la femme en général,**
- **Satisfaction des revendications sectorielles et catégorielles sur la base de la négociation collective**
- **Mettre fin aux violations continues des libertés syndicales, au licenciement des responsables syndicaux aux poursuites judiciaires à leur encontre et aux licenciements collectifs des travailleurs,**
- **Emploi des jeunes et notamment les diplômés et la lutte contre le chômage ;**
- **Satisfaction des revendications des retraités et amélioration de leur situation sociale,**

Cher(e)s camarades, Tout en mettant en garde le gouvernement contre son obstination dans le mépris des revendications des travailleur(se)s, l'UMT , la CDT et la FDT considèrent que le gouvernement est seul responsable de toute détérioration du climat social et ses conséquences sur la cohésion sociale et confirment la poursuite de l'action syndicale pour contrecarrer les politiques anti-démocratiques du gouvernement .

Mobilisons-nous tous et toutes pour mettre en œuvre la décision historique de grève générale

Casablanca, le 16 octobre 2014